

11 Février 2008

Liste des demandes en attente

Conformément aux souhaits émis par de nombreux candidats à l'adoption, les listes de demandes pour les pays limitant le nombre de dossiers seront progressivement créées.

Les dates à partir desquelles les pré-dossiers pourront être **reçus** seront indiquées dans un communiqué propre au pays concerné au moins une semaine à l'avance.

La réception des demandes se fera exclusivement par voie postale. Aucun dépôt en main propre ou par transporteur n'est accepté lors de l'ouverture de ces listes.

Les nouvelles demandes pour ces pays seront **enregistrées sur une liste dans l'ordre de leur arrivée** à l'Agence Française de l'Adoption.

Un code sera communiqué par courrier, permettant aux candidats à l'adoption d'accéder à leur espace personnel, situé sur le site internet de l'AFA (www.agence-adoption.fr).

Par la suite, le pré-dossier des candidats à l'adoption fera l'objet d'une étude à la lumière des critères évolutifs et des pratiques habituelles du pays. Si le projet est en adéquation avec ces critères, le rédacteur de l'AFA enverra un **Projet de Mise en Relation (PMR)** aux candidats selon un rythme convenu avec le pays d'origine en fonction de ses capacités de traitement.

Afin d'être « plus acteurs » dans la poursuite de leur projet, les candidats à l'adoption pourront :

► **Vérifier régulièrement que leur projet correspond toujours aux conditions du pays choisi.** Rappel : un pays peut, à tout moment, modifier ses critères de sélection des dossiers.

► **S'il apparaît que leur projet ne correspond plus aux conditions définies par le pays choisi :** se désister de la liste des demandes. Une réorientation de leur projet sera alors envisagée avec le pôle Information de l'AFA.

► **S'ils souhaitent modifier ou faire évoluer leur projet d'adoption,** compte tenu des délais impartis, contacter l'AFA, ou ses correspondants départementaux, qui sont à leur entière disposition.